

◎日本国とカンボディアとの間の貿易取極の延長に  
関する交換公文

(略称) カンボディアとの貿易取極の延長取極

昭和四十九年 一月十二日 ブノンペンで  
昭和四十九年 一月十二日 効力発生  
昭和四十九年 二月 二日 告示

(外務省告示第二六号)

目次

日本側書簡	六九
取極の有効期間の延長	六九
カンボディア側書簡	七一

〔日本国とカンボディアとの間の貿易取極の延長に関する  
交換公文〕

〔日本側書簡〕

〔訳文〕

書簡をもつて啓上いたします。本使は、千九百六十年二月十日に署名され、かつ、千九百七十四年二月十四日まで延長された日本国とカンボディアとの間の貿易取極に関し、日本国政府が、同取極（その不可分の一部を構成する文書を含む。）をその第六条の規定に従つて千九百七十五年二月十四日まで延長することをカンボディア共和国政府に提案する旨を閣下に通報すること光榮を有します。

前記の提案がカンボディア共和国政府にとつて受諾しうるものであるときは、この書簡及びこの書簡に対する閣下の返簡が、前記の取極の延長に関する日本国政府とカンボディア共和国政府との間の合意を構成するものいたします。

本使は、閣下が前記のことに対する貴国政府の同意を確認されれば幸いであります。

本使は、以上を申し進めるに際し、ここに重ねて閣下に向かつて敬意を表します。

千九百七十四年一月十二日にプノンペンで

〔Lettre japonaise〕

Phnom-Penh, le 12 Janvier 1974

Excellence,

Me référant à l'Accord Commercial entre le Japon et le Cambodge signé le 10 Février 1960 et reconduit jusqu'au 14 Février 1974, j'ai l'honneur de porter à la haute connaissance de Votre Excellence que le Gouvernement du Japon propose au Gouvernement de la République Khmère la reconduction jusqu'au 14 Février 1975 dudit Accord comprenant les documents qui en font partie intégrante, conformément aux dispositions de l'article VI dudit Accord.

Si cette proposition convenait au Gouvernement de la République Khmère, la présente lettre et la réponse de Votre Excellence à celle-ci constitueraient l'accord convenu entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République Khmère, concernant la reconduction de l'Accord sus-mentionné.

Je serais très reconnaissant à Votre Excellence de bien vouloir confirmer l'accord de son Gouvernement sur ce qui précède et la prie d'agréer les assurances de ma très haute considération.

カンボディアとの貿易取極の延長取極

日本国大使 栗野 鳳

外務担当国務大臣 カウ・キー・リム閣下

七〇

(Signé) Ohtori KURINO  
Ambassadeur du Japon

Son Excellence Monsieur Keuky Lim  
Ministre Attaché au Cabinet du  
Premier Ministre chargé des  
Affaires Etrangères.

訳文

(カンボディア側書簡)

書簡をもつて啓上いたします。本大臣は、本日付けの閣下の次の書簡を受領したことを確認する光栄を有します。

(日本側書簡)

本大臣は、この書簡をもつて日本国政府の前記の提案に対するカンボディア共和国政府の同意を通報いたします。

本大臣は、以上を申し進めるに際し、ここに重ねて閣下に向かつて敬意を表します。

千九百七十四年一月十二日にブノンペンで

外務担当国務大臣 カウ・キー・リム

カンボディア共和国駐在

日本国特命全權大使 栗野 鳳閣

(Lettre Khmère)

Phnom-Penh, le 12 Janvier 1974

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre en date de ce jour ainsi libellée:

"(Lettre japonaise)"

Je tiens par la présente à vous faire tenir l'accord du Gouvernement de la République Khmère à la proposition sus-mentionnée du Gouvernement du Japon.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma très haute considération.

(Signé) KEUKY LIM  
Ministre Attaché au Cabinet  
du Premier Ministre chargé  
des Affaires Etrangères

Son Excellence  
Monsieur Ohtori Kurino  
Ambassadeur Extraordinaire  
et Plénipotentiaire du Japon  
PHNOM-PENH

(参考)

この取極は、一九六〇年二月十日に署名され、かつ、一九七四年二月十四日まで延長された日本国とカンボディアとの間の貿易取極の有効期間をさらに一九七五年二月十四日まで延長することについての日本国政府とカンボディア共和国政府との間の合意を確認したものである。